Résolution sur la conférence des Nations unies de 2019 sur les changements climatiques à Madrid, Espagne (COP 25)

2019/2712(RSP) - 28/11/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 430 voix pour, 190 contre et 34 abstentions, une résolution sur la conférence des Nations unies de 2019 sur les changements climatiques à Madrid, Espagne (COP 25). La résolution a été déposée par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire ainsi que par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement a déclaré que le changement climatique était l'un des défis majeurs auxquels se trouvait confrontée l'humanité en insistant sur le fait que la coopération internationale, la solidarité ainsi qu'un engagement cohérent et sans faille en faveur de l'action commune étaient les seules solutions envisageables en vue d'assumer collectivement la responsabilité de préserver la planète.

Les députés ont insisté sur le fait que, selon le rapport spécial du GIEC, pour avoir une véritable chance de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C d'ici 2100 avec un dépassement nul ou limité, il est indispensable de parvenir à un niveau zéro d'émission nette de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale d' ici 2067 au plus tard et de réduire les émissions annuelles mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2030 à 27,4 gigatonnes d'équivalent CO2 par an au maximum.

Une politique climatique européenne ambitieuse

Les députés ont souligné l'importance que l'Union mène une politique climatique ambitieuse et solidaire afin de conserver son rôle de chef de file au niveau mondial en ce qui concerne le climat. Ils ont insisté sur la nécessité pour l'Union d'investir et de réaliser des avancées majeures dans les domaines de la recherche et de l'innovation industrielle.

Le Parlement attend du pacte vert européen qu'il établisse une stratégie complète et ambitieuse pour parvenir à une Europe neutre pour le climat au plus tard d'ici 2050, stratégie comprenant l'objectif de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union d'ici 2030. Il a invité la Commission à adapter l'ensemble de ses politiques concernées en conséquence, notamment en matière de climat, d' agriculture et de cohésion et s'est prononcé en faveur d'une actualisation des contributions déterminées au niveau national (CDN) de l'Union en vue de réaliser cet objectif.

Les députés ont également insisté sur la nécessité de :

- mettre en œuvre l'ensemble des politiques climatiques en suivant le principe d'une transition juste, en étroite coopération avec la société civile et les partenaires sociaux;

- définir un nouvel objectif intermédiaire de réduction des émissions à l'horizon 2040 aux fins d'une plus grande stabilité des marchés ;

- poursuivre l'élaboration d'un modèle fiable de mesure des conséquences climatiques de la consommation ;

- mettre en place un cadre international plus solide pour protéger la biodiversité à l'échelle mondiale.

Financement de la lutte contre le changement climatique

Le Parlement relève que l'Union et ses États membres représentent ensemble le premier pourvoyeur de fonds publics pour lutter contre le changement climatique mais s'inquiète du fait que les engagements effectivement pris par les pays développés restent bien en deçà de l'objectif collectif de 100 milliards d' USD par an à compter de 2020. Il attend des économies émergentes qu'elles contribuent, à partir de 2025, à la hausse du financement international de la lutte contre le changement climatique.

La résolution a insisté sur le fait que le budget de l'Union devrait correspondre aux engagements internationaux de celle-ci en matière de développement durable ainsi qu'à ses objectifs de moyen et de long terme sur le plan du climat et de l'énergie. Elle a dès lors invité la Commission à garantir que les investissements de l'Union sont respectueux du climat et de la biodiversité et à proposer, le cas échéant, des règles harmonisées et contraignantes, et à garantir la conformité du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) avec l'accord de Paris.

Tout en soulignant l'importance du processus de reconstitution du Fonds vert pour le climat, les députés ont encouragé les États membres à au moins doubler leurs contributions dans le cadre de la mobilisation initiale des ressources. Ils ont également salué la décision prise par la BEI d'augmenter progressivement la part de son financement consacrée à l'action pour le climat et à la viabilité environnementale, afin d' atteindre 50 % de ses opérations à partir de 2025.

Rappelant l'importance d'une transition équitable, le Parlement a invité l'Union et les États membres à mettre en place des politiques et un financement appropriés à cet égard, subordonnés à des engagements clairs, crédibles et contraignants de la part des États membres concernés en faveur d'une décarbonation de l'économie dans son ensemble à court et long termes.

Les députés ont aussi insisté sur le rôle de la finance durable et jugé essentiel que les principales institutions financières internationales adoptent des financements verts afin de parvenir à une décarbonation effective de l'économie mondiale.

Un vaste effort de la part de tous les secteurs

Le Parlement a rappelé que tous les secteurs devaient faire leur part si l'on voulait obtenir une économie neutre pour le climat et que la décarbonation de l'économie européenne ne doit pas conduire à déplacer les émissions de carbone vers des pays tiers par un phénomène de fuite de carbone.

Rappelant que le secteur des transports est le seul secteur qui a connu une augmentation des émissions depuis 1990, les députés ont estimé que tous les pays devraient inclure les émissions issues des transports aérien et maritime internationaux dans leurs projets de contributions déterminées au niveau national (CDN). Ils ont exhorté la Commission à proposer d'inclure le secteur maritime dans le système européen d'échange de quotas d'émission (SEQE).

Tous les pays de l'UE ont été appelés à supprimer progressivement toutes les subventions directes et indirectes en faveur des combustibles fossiles d'ici 2020.

Rappelant que 23 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale proviennent de l' agriculture, les députés ont insisté sur le fait que pour garantir une alimentation suffisante à une population mondiale croissante, il fallait investir dans des techniques agricoles et des méthodes de production intelligentes en vue d'une production plus efficace de la viande et des produits laitiers.

Le rôle des forêts

Les députés ont fait remarquer qu'en mettant un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts et en permettant aux forêts de repousser, on réaliserait au moins 30 % de toutes les mesures d'atténuation nécessaires pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C. Ils ont invité l'Union et ses États membres, à honorer leurs engagements internationaux de promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, de mettre un terme à la déforestation, de restaurer les forêts dégradées et d'accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial d'ici 2020.